



---

**Commission économique pour l'Europe**

Réunion des Parties à la Convention sur l'accès  
à l'information, la participation du public  
au processus décisionnel et l'accès  
à la justice en matière d'environnement

**Sixième session**

Budva, Monténégro, 11-13 septembre 2017

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

**Adoption de l'ordre du jour****Ordre du jour provisoire de la sixième session  
de la Réunion des Parties**

**Qui se tiendra à l'hôtel Splendid Conference and SPA Resort,  
à Budva, au Monténégro, à partir de 9 heures  
le lundi 11 septembre 2017\***

**I. Ordre du jour provisoire****Travaux préparatoires**

1. Ouverture des travaux préparatoires.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Établissement de la version finale des documents en souffrance.

**Débat général**

4. Ouverture du débat général.
5. État d'avancement des procédures de ratification de la Convention et de l'amendement à la Convention.

---

\* La sixième session de la Réunion des Parties à la Convention et la troisième session de la Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants se tiendront l'une à la suite de l'autre, le 15 septembre 2017. Un débat conjoint de haut niveau se tiendra sous les auspices des deux Réunions des Parties le 14 septembre 2017. L'ordre du jour provisoire du débat de haut niveau fera l'objet d'un document distinct. De plus amples informations seront communiquées en temps voulu sur la page Web consacrée aux deux sessions (<http://www.unece.org/env/pp/aarhusmop6&prtrmopp3/main.html#/>).



6. Questions de fond :
  - a) Accès à l'information, y compris aux outils d'information électroniques ;
  - b) Participation du public au processus décisionnel ;
  - c) Accès à la justice ;
  - d) Organismes génétiquement modifiés.
7. Procédures et mécanismes facilitant la mise en œuvre de la Convention :
  - a) Mécanisme d'établissement des rapports ;
  - b) Mécanisme d'examen du respect des dispositions ;
  - c) Renforcement des capacités.
8. Promotion de la Convention, évolution de la situation et corrélations pertinentes :
  - a) Adhésion à la Convention des États extérieurs à la région de la Commission économique pour l'Europe ;
  - b) Promotion des principes de la Convention ;
  - c) Synergies entre la Convention, d'autres accords multilatéraux pertinents relatifs à l'environnement et d'autres partenaires ;
  - d) Évolution mondiale et régionale en ce qui concerne les questions se rapportant au Principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement ;
  - e) Communication des dernières informations sur les initiatives du Programme des Nations Unies pour l'environnement en matière d'accès à l'information, de participation du public et d'accès à la justice en matière d'environnement.
9. Programme de travail et fonctionnement de la Convention :
  - a) Mise en œuvre du Programme de travail pour 2015-2017 ;
  - b) Futur programme de travail ;
  - c) Dispositions financières.
10. Rapport sur la vérification des pouvoirs des Parties à la Convention.
11. Élection du président, des vice-présidents et des autres membres du Bureau.
12. Date et lieu de la septième session ordinaire.
13. Questions diverses.

## II. Annotations

La Réunion des Parties à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus) tiendra sa sixième session du 11 au 13 septembre 2017 à Budva, au Monténégro. La session sera divisée en une phase préparatoire et un débat général. Les travaux préparatoires auront lieu le lundi 11 septembre, à partir de 9 heures. Cette phase sera l'occasion d'achever l'élaboration des éventuels documents en souffrance. La fin d'après-midi et la soirée seront consacrées à la finalisation et à la traduction des documents susceptibles d'être révisés ainsi qu'aux réunions de coordination. Le débat général s'ouvrira le mardi 12 septembre à 10 heures.

L'examen de l'ensemble des points de l'ordre du jour aura lieu en séance plénière. Les représentants des Parties et les intervenants ayant une expertise étendue dans les domaines concernés et susceptibles de faire part d'expériences positives en matière de promotion de la mise en œuvre de la Convention ainsi que d'éclairer sur les difficultés communes en rapport avec les points examinés seront invités à prononcer, lors du débat général, des discours liminaires pour lancer la discussion sur ces points de l'ordre du jour.

Chaque point de l'ordre du jour comporte, le cas échéant, la liste des documents à examiner en vue des débats au titre de ce point. Les documents devant faire l'objet d'une décision (par exemple d'approbation ou d'adoption) sont clairement signalés comme tels, tandis que les autres documents destinés à faciliter les débats sont présentés en tant que documents d'information. En plus des documents traitant de questions ou de thèmes particuliers, deux documents établis par le secrétariat fourniront des informations générales pertinentes pour de nombreux points devant être examinés au cours du débat général et ne seront donc pas mentionnés à nouveau après chaque point en tant que documents d'information, à moins qu'ils fassent spécifiquement l'objet du point examiné. Il s'agit des documents suivants :

- a) Rapport de synthèse sur l'état de la mise en œuvre de la Convention (ECE/MP.PP/2017/6) ;
- b) Rapport sur la mise en œuvre du programme de travail pour 2015-2017 (ECE/MP.PP/WG.1/2017/3).

En outre, les rapports nationaux d'exécution, qui sont disponibles sur le site Web de la Convention<sup>1</sup>, peuvent également fournir des informations utiles pour un certain nombre de points de l'ordre du jour.

## Travaux préparatoires

*Date et heure : Lundi 11 septembre (9 heures-13 heures et 15 heures-17 h 30)*

### 1. Ouverture des travaux préparatoires

Le Président de la Réunion des Parties ouvrira les travaux préparatoires.

### 2. Adoption de l'ordre du jour

La Réunion des Parties sera invitée à adopter l'ordre du jour de sa sixième session tel qu'il figure dans le présent document.

#### Document

*Texte faisant l'objet d'une décision*

Ordre du jour provisoire de la sixième session de la Réunion des Parties (ECE/MP.PP/2017/1).

### 3. Établissement de la version finale des documents en souffrance

Les représentants seront invités à achever l'élaboration des éventuels documents en souffrance.

## Débat général<sup>2</sup>

### 4. Ouverture du débat général

*Date et heure : Mardi 12 septembre de 10 heures à 10 h 15*

Un représentant de haut niveau du Monténégro prononcera une allocution de bienvenue.

Le Président de la Réunion des Parties ouvrira le débat général.

<sup>1</sup> Disponibles à l'adresse : [http://www.unece.org/env/pp/reports\\_implementation\\_2017.html](http://www.unece.org/env/pp/reports_implementation_2017.html).

<sup>2</sup> Toutes les décisions adoptées à titre provisoire pendant le débat général seront officiellement adoptées lors du débat conjoint de haut niveau (14 septembre 2017). La clôture officielle de la sixième session aura également lieu au cours du débat conjoint de haut niveau.

## 5. État d'avancement des procédures de ratification de la Convention et de l'amendement à la Convention

*Date et heure : Mardi 12 septembre de 10 h 15 à 10 h 25*

Le secrétariat informera la Réunion des Parties de l'état d'avancement des procédures de ratification, d'acceptation, d'approbation et d'adhésion concernant la Convention et l'amendement à la Convention<sup>3</sup>. Il informera en outre la Réunion de toutes déclarations faites par les Parties lors du dépôt de leur instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion.

Les représentants des États ou des organisations régionales d'intégration économique qui ne sont pas encore parties à la Convention ou à l'amendement à la Convention seront invités à rendre compte de leurs projets de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion à ces instruments.

## 6. Questions de fond

### a) Accès à l'information, y compris aux outils d'information électroniques

*Date et heure : Mardi 12 septembre de 10 h 25 à 11 heures*

Le Président de l'Équipe spéciale de l'accès à l'information présentera un aperçu des activités de l'Équipe depuis la cinquième session de la Réunion des Parties (Maastricht, Pays-Bas, 30 juin-1<sup>er</sup> juillet 2014).

La Réunion des Parties sera invitée à prendre note de ces activités et à remédier aux problèmes qui pourraient se poser. Elle sera aussi invitée à examiner et à adopter provisoirement un projet de décision concernant la promotion d'un accès effectif à l'information.

#### Documents

*Texte devant faire l'objet d'une décision*

Projet de décision VI/1 concernant la promotion d'un accès effectif à l'information (ECE/MP.PP/2017/8).

*Documents d'information*

Rapport de l'Équipe spéciale de l'accès à l'information sur les travaux de sa troisième réunion (ECE/MP.PP/WG.1/2015/3) ;

Rapport de l'Équipe spéciale de l'accès à l'information sur les travaux de sa quatrième réunion (ECE/MP.PP/WG.1/2016/3) ;

Rapport de l'Équipe spéciale de l'accès à l'information sur les travaux de sa cinquième réunion (ECE/MP.PP/WG.1/2017/4).

### b) Participation du public au processus décisionnel

*Date et heure : Mardi 12 septembre de 11 h 20 à 12 h 10*

Le Président de l'Équipe spéciale de la participation du public au processus décisionnel présentera un aperçu des activités de l'Équipe depuis la cinquième session de la Réunion des Parties.

La Réunion des Parties sera invitée à examiner les travaux entrepris, à remédier aux problèmes qui pourraient se poser et à donner des orientations concernant la poursuite des travaux dans ce domaine.

<sup>3</sup> Des informations sur l'état d'avancement des procédures de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.unece.org/env/pp/ratification.html>.

La Réunion des Parties sera invitée à examiner et adopter provisoirement un projet de décision concernant la promotion d'une participation effective du public au processus décisionnel.

### **Documents**

#### *Texte devant faire l'objet d'une décision*

Projet de décision VI/2 concernant la promotion d'une participation effective du public au processus décisionnel (ECE/MP.PP/2017/9).

#### *Documents d'information*

Rapport de l'Équipe spéciale de la participation du public au processus décisionnel sur les travaux de sa cinquième réunion (ECE/MP.PP/WG.1/2015/4) ;

Rapport de l'Équipe spéciale de la participation du public au processus décisionnel sur les travaux de sa sixième réunion (ECE/MP.PP/WG.1/2016/4) ;

Rapport de l'Équipe spéciale de la participation du public au processus décisionnel sur les travaux de sa septième réunion (ECE/MP.PP/WG.1/2017/5).

### **c) Accès à la justice**

*Date et heure : Mardi 12 septembre de 12 h 10 à 13 heures*

Un représentant du système judiciaire sera invité à prononcer un discours liminaire.

Le Président de l'Équipe spéciale sur l'accès à la justice présentera un aperçu des activités de l'Équipe depuis la cinquième session de la Réunion des Parties.

La Réunion des Parties sera invitée à examiner les travaux entrepris, à remédier aux problèmes qui pourraient se poser et à donner des orientations concernant la poursuite des travaux portant sur les questions d'accès à la justice.

La Réunion des Parties sera invitée à examiner et adopter provisoirement un projet de décision concernant la promotion d'un accès effectif à la justice.

### **Documents**

#### *Texte devant faire l'objet d'une décision*

Projet de décision VI/3 concernant la promotion d'un accès effectif à la justice (ECE/MP.PP/2017/10).

#### *Documents d'information*

Rapport de la huitième réunion de l'Équipe spéciale de l'accès à la justice (ECE/MP.PP/WG.1/2016/11) ;

Rapport de la neuvième réunion de l'Équipe spéciale de l'accès à la justice (ECE/MP.PP/WG.1/2017/6) ;

Rapport de la dixième réunion de l'Équipe spéciale de l'accès à la justice (ECE/MP.PP/WG.1/2017/5).

### **d) Organismes génétiquement modifiés**

*Date et heure : Mardi 12 septembre de 15 heures à 15 h 40*

Le Président de la deuxième table ronde conjointe sur la sensibilisation du public, l'accès à l'information et la participation du public concernant les organismes vivants modifiés et les organismes génétiquement modifiés rendra compte des activités relatives aux organismes génétiquement modifiés depuis la cinquième session de la Réunion des Parties.

Les Parties, les Signataires et d'autres parties prenantes seront invités à communiquer des informations sur les activités liées à la mise en œuvre de la Convention en ce qui concerne les organismes génétiquement modifiés et/ou à l'application de l'amendement à la Convention sur la participation du public aux décisions concernant la dissémination volontaire dans l'environnement et la mise sur le marché d'organismes génétiquement modifiés.

La Réunion des Parties sera invitée à examiner les travaux entrepris, à remédier aux problèmes qui pourraient se poser et à envisager d'éventuels travaux complémentaires dans ce domaine.

## **Documents**

### *Texte devant faire l'objet d'une décision*

Projet de décision VI/5 concernant le programme de travail pour 2018-2021 (ECE/MP.PP/2017/12).

### *Document d'information*

Rapport de la deuxième table ronde conjointe sur la sensibilisation du public, l'accès à l'information et la participation du public concernant les organismes vivants modifiés et les organismes génétiquement modifiés (ECE/MP.PP/WG.1/2017/8).

## **7. Procédures et mécanismes facilitant la mise en œuvre de la Convention**

### **a) Mécanisme d'établissement des rapports**

*Date et heure : Mardi 12 septembre de 15 h 40 à 16 h 30*

La Réunion des Parties sera invitée à examiner la mise en œuvre de la Convention en se fondant sur les rapports nationaux d'exécution soumis par les Parties ainsi que sur le rapport de synthèse élaboré par le secrétariat. Elle sera appelée également à prendre note de tous rapports soumis par les Signataires et autres États non parties à la Convention, ainsi que de ceux établis par des organisations internationales, régionales et non gouvernementales (ONG). Les Parties seront invitées à en dégager les principales tendances, les problèmes les plus importants et les solutions les plus efficaces. Elles seront aussi invitées à débattre de l'expérience acquise dans le cadre de la procédure d'élaboration des rapports, notamment en ce qui concerne la participation des ONG et d'autres parties prenantes au processus, ainsi qu'à se prononcer sur les moyens éventuels d'améliorer le processus à l'avenir.

La Réunion des Parties sera invitée à examiner et adopter provisoirement un projet de décision concernant l'établissement de rapports.

## **Document**

### *Texte devant faire l'objet d'une décision*

Projet de décision VI/7 concernant la présentation des rapports (ECE/MP.PP/2017/14).

### **b) Mécanisme d'examen du respect des dispositions**

*Date et heure : Mardi 12 septembre de 16 h 30 à 17 h 30*

Le Président du Comité d'examen du respect des dispositions rendra compte des activités du Comité depuis la cinquième session de la Réunion des Parties et présentera toutes les conclusions et recommandations du Comité concernant le respect des dispositions par certains États Parties.

La Réunion des Parties sera invitée à prendre note du rapport du Comité, y compris des recommandations générales qui s'y trouvent et toutes les conclusions et recommandations du Comité concernant le respect des dispositions par certains États Parties,

et à examiner, réviser s'il y a lieu et adopter provisoirement les projets de décisions ayant trait au respect des dispositions. Outre un projet de décision sur les questions générales concernant le respect des dispositions, les Parties examineront un certain nombre de projets de décisions supplémentaires concernant des cas précis de non-respect.

La Réunion des Parties est appelée également à élire les membres du Comité d'examen du respect des dispositions.

### **Documents**

#### *Texte devant faire l'objet d'une décision*

Projet de décision VI/8 sur les questions générales concernant le respect des dispositions (ECE/MP.PP/2017/19) ;

Projets de décisions supplémentaires concernant des cas précis de non-respect (à déterminer)<sup>4</sup>.

#### *Documents d'information*

Rapport du Comité d'examen du respect des dispositions (ECE/MP.PP/2017/40) ;

Composition du Comité d'examen du respect des dispositions (ECE/MP.PP/WG.1/2016/9) ;

Rapports supplémentaires concernant des cas précis ayant trait au respect des dispositions (à déterminer).

### **c) Renforcement des capacités**

*Date et heure : Mardi 12 septembre de 17 h 30 à 18 heures*

Le secrétariat rendra compte de certaines des principales activités de renforcement des capacités menées pendant l'intersession en vue de promouvoir la mise en œuvre plus efficace de la Convention, ainsi que des mesures prises pour coordonner les diverses activités au moyen du cadre de coordination des activités de renforcement des capacités. Les organisations internationales et régionales associées aux activités de renforcement des capacités seront invitées à fournir des précisions sur ces activités. Des représentants de gouvernements et d'organisations seront invités à faire part de leurs vues sur les besoins qui subsistent en matière de renforcement des capacités.

La Réunion des Parties sera invitée à examiner les activités entreprises, à fournir des informations en retour sur les activités et à donner des orientations concernant les activités futures.

### **Documents**

#### *Texte devant faire l'objet d'une décision*

Projet de décision VI/5 concernant le programme de travail pour 2018-2021 (ECE/MP.PP/2017/12).

#### *Document d'information*

Rapport sur les activités de renforcement des capacités (ECE/MP.PP/2017/7).

<sup>4</sup> Des projets de décisions supplémentaires et des rapports complémentaires concernant des cas précis relatifs à des questions de respect des dispositions seront finalisés au cours de la période précédant la session. Il n'est donc pas possible de présenter une liste complète de ces décisions ou rapports à l'heure actuelle.

## **8. Promotion de la Convention, évolution de la situation et corrélations pertinentes**

### **a) Adhésion à la Convention des États extérieurs à la région de la Commission économique pour l'Europe**

*Date et heure : Mercredi 13 septembre de 10 heures à 10 h 30*

Le Secrétariat rendra compte le cas échéant des demandes d'adhésion de la part d'États non membres de la Commission économique pour l'Europe (CEE) soumises à la Réunion des Parties.

Les Parties, les Signataires et les parties prenantes seront invités à communiquer des informations sur les activités liées à la promotion de l'adhésion à la Convention d'États extérieurs à la région de la CEE.

### **b) Promotion des principes de la Convention**

*Date et heure : Mercredi 13 septembre de 10 h 30 à 11 h 15*

Un ou plusieurs représentants de parties prenantes seront invités à prononcer un discours liminaire sur la promotion des principes de la Convention.

Le Président des séances thématiques sur la promotion des principes de la Convention dans les instances internationales, organisées dans le cadre des réunions du Groupe de travail des Parties, donnera un aperçu des activités pertinentes menées dans ce domaine depuis la cinquième session de la Réunion des Parties.

Les Parties, les Signataires et d'autres parties prenantes seront invités à communiquer des informations sur les activités en relation avec ce domaine d'activité.

La Réunion des Parties sera invitée à examiner les travaux entrepris, à remédier aux problèmes qui pourraient se poser et à donner des orientations concernant les futurs travaux en matière de promotion des principes de la Convention.

La Réunion des Parties sera invitée à examiner et adopter provisoirement un projet de décision concernant la promotion de l'application des principes de la Convention dans les instances internationales.

#### **Document**

*Texte devant faire l'objet d'une décision*

Projet de décision VI/4 concernant la promotion de l'application des principes de la Convention dans les instances internationales (ECE/MP.PP/2017/11).

### **c) Synergies entre la Convention, d'autres accords multilatéraux pertinents relatifs à l'environnement et d'autres partenaires**

*Date et heure : Mercredi 13 septembre de 11 h 25 à 12 h 10*

La Réunion des Parties sera invitée à examiner les informations fournies par le secrétariat et les représentants d'autres accords multilatéraux sur l'environnement et d'autres partenaires sur les activités en cours ou prévues, et à étudier les moyens de continuer à promouvoir les synergies entre la Convention et d'autres accords multilatéraux sur l'environnement.

### **d) Évolution mondiale et régionale en ce qui concerne les questions se rapportant au Principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement**

*Date et heure : Mercredi 13 septembre de 12 h 10 à 12 h 30*

Les Parties, les Signataires, les autres États et d'autres parties prenantes seront invités à fournir des informations sur les activités en cours ou prévues se rapportant au Principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement.

La Réunion des Parties sera invitée à examiner les informations fournies.



e) **Communication des dernières informations sur les initiatives du Programme des Nations Unies pour l'environnement en matière d'accès à l'information, de participation du public et d'accès à la justice en matière d'environnement**

*Date et heure : Mercredi 13 septembre de 12 h 30 à 13 heures*

La Réunion des Parties est appelée à examiner les informations communiquées par le Programme des Nations Unies pour l'environnement sur ses initiatives en matière d'accès à l'information, de participation du public et d'accès à la justice en matière d'environnement, ainsi qu'à étudier les moyens de promouvoir les synergies avec les activités pertinentes menées au titre de la Convention d'Aarhus.

9. **Programme de travail et fonctionnement de la Convention**

a) **Mise en œuvre du Programme de travail pour 2015-2017**

*Date et heure : Mercredi 13 septembre de 15 heures à 15 h 40*

La Réunion des Parties sera invitée à examiner, en se fondant sur les rapports établis par le secrétariat, la mise en œuvre du programme de travail pour 2015-2017 et l'utilisation des fonds versés pour la période 2015-2017.

**Documents**

*Documents d'information*

Rapport sur la mise en œuvre du programme de travail pour 2015-2017 (ECE/MP.PP/WG.1/2017/3) ;

Rapport sur les contributions et les dépenses liées à la mise en œuvre du programme de travail pour 2015-2017 (ECE/MP.PP/2017/4).

b) **Futur programme de travail**

*Date et heure : Mercredi 13 septembre de 15 h 40 à 16 h 20*

La Réunion des Parties sera invitée à examiner et adopter provisoirement un projet de décision sur le programme de travail pour 2018-2021.

Les Parties, les Signataires et les autres États intéressés devraient avoir informé le secrétariat avant la réunion de leur intention de contribuer aux ressources financières de la Convention.

Le secrétariat rendra compte à la Réunion des Parties des renseignements reçus et les délégations seront invitées à communiquer toute information supplémentaire éventuelle.

**Document**

*Texte devant faire l'objet d'une décision*

Projet de décision VI/5 concernant le programme de travail pour 2018-2021 (ECE/MP.PP/2017/12).

c) **Dispositions financières**

*Date et heure : Mercredi 13 septembre de 16 h 40 à 17 h 20*

La Réunion des Parties sera invitée à examiner et adopter provisoirement un projet de décision concernant les dispositions financières.

**Document***Texte devant faire l'objet d'une décision*

Projet de décision VI/6 concernant les dispositions financières au titre de la Convention (ECE/MP.PP/2017/13).

**10. Rapport sur la vérification des pouvoirs des Parties à la Convention***Date et heure : Mercredi 13 septembre de 17 h 20 à 17 h 30*

La Réunion des Parties sera invitée à adopter le rapport sur les pouvoirs, établis par son bureau conformément à l'article 17 du règlement intérieur (ECE/MP.PP/2/Add.2, annexe).

**11. Élection du président, des vice-présidents et des autres membres du Bureau***Date et heure : Mercredi 13 septembre de 17 h 30 à 17 h 40*

La Réunion des Parties est appelée à élire un président et deux vice-présidents parmi les représentants des Parties présentes à la réunion conformément à l'article 18 du règlement intérieur. Elle est appelée également à élire les autres membres du Bureau parmi les représentants des Parties conformément au paragraphe 1 b) de l'article 22 du règlement intérieur.

Les ONG ayant vocation à promouvoir la protection de l'environnement et le développement durable et s'y employant activement devraient désigner un représentant pour participer aux réunions du Bureau en qualité d'observateurs, conformément aux paragraphes 2 et 4 de l'article 22 du règlement intérieur.

**12. Date et lieu de la septième session ordinaire***Date et heure : Mercredi 13 septembre de 17 h 40 à 17 h 50*

La Réunion des Parties devrait prendre une décision préliminaire concernant la date et le lieu de sa septième réunion ordinaire. Les Parties, actuelles et à venir, sont invitées à envisager d'accueillir cette réunion et à informer à l'avance le secrétariat de toute proposition qu'elles pourraient avoir l'intention de faire à cet égard.

**13. Questions diverses***Date et heure : Mercredi 13 septembre de 17 h 50 à 18 heures*

Les délégations qui souhaitent proposer l'examen de questions au titre de ce point sont priées d'en informer le secrétariat dans les meilleurs délais.

**III. Organisation des travaux**


---

<i>Date et heure</i>	<i>N°</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
----------------------	-----------	---------------------------------

---

**Travaux préparatoires***Lundi 11 septembre*

9 h 00-13 h 00	1	Ouverture des travaux préparatoires
	2	Adoption de l'ordre du jour
	3	Établissement de la version finale des documents en souffrance
13 h 00-15 h 00		Déjeuner
15 h 00-17 h 30	3	Établissement de la version finale des documents en souffrance ( <i>suite</i> )

<i>Date et heure</i>	<i>N°</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
<b>Débat général</b>		
<i>Mardi 12 septembre</i>		
10 h 00-10 h 15	4	Ouverture du débat général
10 h 15-10 h 25	5	État d'avancement des procédures de ratification de la Convention et de l'amendement à la Convention
10 h 25-15 h 40	6	Questions de fond
10 h 25-11 h 00	6 a)	Accès à l'information, y compris aux outils d'information électroniques
11 h 00-11 h 20		Pause-café
11 h 20-12 h 10	6 b)	Participation du public au processus décisionnel
12 h 10-13 h 00	6 c)	Accès à la justice
13 h 00-15 h 00		Déjeuner
15 h 00-15 h 40	6 d)	Organismes génétiquement modifiés
15 h 40-18 h 00	7	Procédures et mécanismes facilitant la mise en œuvre de la Convention
15 h 40-16 h 30	7 a)	Mécanisme d'établissement des rapports
16 h 30-17 h 30	7 b)	Mécanisme d'examen du respect des dispositions
17 h 30-18 h 00	7 c)	Renforcement des capacités
<i>Mercredi 13 septembre</i>		
10 h 00-13 h 00	8	Promotion de la Convention, évolution de la situation et corrélations pertinentes
10 h 00-10 h 30	8 a)	Adhésion à la Convention des États extérieurs à la région de la Commission économique pour l'Europe
10 h 30-11 h 15	8 b)	Promotion des principes de la Convention
11 h 15-11 h 25		Pause-café
11 h 25-12 h 10	8 c)	Synergies entre la Convention, d'autres accords multilatéraux pertinents relatifs à l'environnement et d'autres partenaires
12 h 10-12 h 30	8 d)	Évolution mondiale et régionale en ce qui concerne les questions se rapportant au Principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement
12 h 30-13 h 00	8 e)	Communication des dernières informations sur les initiatives du Programme des Nations Unies pour l'environnement en matière d'accès à l'information, de participation du public et d'accès à la justice en matière d'environnement
13 h 00-15 h 00		Déjeuner
15 h 00-17 h 20	9	Programme de travail et fonctionnement de la Convention
15 h 00-15 h 40	9 a)	Mise en œuvre du Programme de travail pour 2015-2017
15 h 40-16 h 20	9 b)	Futur programme de travail

---

<i>Date et heure</i>	<i>N°</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
16 h 20-16 h 40		Pause-café
16 h 40-17 h 20	9 c)	Dispositions financières
17 h 20-17 h 30	10	Rapport sur la vérification des pouvoirs des Parties à la Convention
17 h 30-17 h 40	11	Élection du président, des vice-présidents et des autres membres du Bureau
17 h 40-17 h 50	12	Date et lieu de la septième session ordinaire
17 h 50-18 h 00	13	Questions diverses

---